Quatrième Année.—Numéro 80 CINQ CENTIMES Lundi 21 Mars 1898

L'EGALITE de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desumont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

CHOSES A MEDITER

La chronique abonde, ces temps-ci, en histoires de justice.

Nous ne voulons parler ni de Dreyfus, ni de Zola !

L'autrejour, nous avons raconté la navrante odyssée d'une fille-mère, échouée devant le tribunal correctionnel de Chateau-Thierry comme voleuse d'un pain et acquittée à la honte de la Société qui la laissait crever de faim avec son enfant et sa vieille mère.

A ce propos on raconte, aujourd'hui, qu'un procureur de la République dont la fonction consiste à aiguillonner les juges de Chateau-Thierry dans la voie de la répression impitoyable, aurait interjeté appel de ce jugement trop humain pour concorder avec la lettre de la loi.

Nous attendrons que la Cour ait prononcé pour revenir sur cette affaire que, d'ailleurs, nous ne rappelons qu'incidemment.

L'histoire qui attire aujourd'hui notre attention n'est pas moins navrante :

La voici :

Un pauvre diable de paysan, avait été cueilli par la conscription.

Soldat de l'artillerie ou du train, — nous ne savons au juste — il remplissait avec l'habituelle abnégation, son patriotique devoir.

Au commencement de 1894, — un vilain jour. — il conduisait deux mules attelées à une prolonge.

Il montait l'une d'elles.

Les bêtes s'emballèrent et le petit soldat ne put les contenir.

Dans leur course folle elles passèrent sous un fil tendu en travers de leur route. Le conducteur fut désarçonné et on le releva avec le pied cruellement déchiré.

Les hôpitaux militaires pas plus que les civils n'étant faits pour les chiens, on y conduisit notre homme et on l'y soigna, longtemps, avec art.

Mais le malheureux s'obstinait à ne pas guérir ! Après maints efforts et maints essais, on le dirigea sur le Val-de-Grâce.

Là, peut-être !...

Eh bien, non, les plus habiles praticiens durent se déclarer impuissants et, un jour, non moins sombre et vilain que celui où ses mules «prirent la mouche, «on pria l'estropié de déguerpir, après l'avoir chargé de deux ou trois écus, — d'aucuns disent *douze francs* !

Il partit, se trainant à l'aide de béquilles mais avec l'espoir qu'on lui accorderait la pension de réforme que l'Etat *doit* à tout soldat blessé en service commandé.

Le ministre de la guerre chicana, se fâcha, s'irrita :

— «Eh quoi! il voulait donc ruiner la France, cet exigeant qui n'étant plus bon à rien demandait un morceau de pain sec! »

Bref, l'infirme en fut pour ses sollicitations, car, vous ne l'ignorez pas, il est des nuances délicieuses dans nos règlements et ordonnances!

On insinua qu'il conduisait la prolonge pour son plaisir, — comme si cela s'était jamais vu ! — et on le débouta sans autres formes de procès.

Or, notre homme, pas bête, a fait la nique à la Guerre et afin de forcer celle-ci à le reconnaître pour l'un des siens, il a décidé, le malicieux, de ne plus sortir ses béquilles dans la rue qu'en se vêtissant lui-même de l'habit militaire.

Gros crime, prévu et puni. . La preuve c'est que l'audacieux a été traduit en justice pour port illégal du costume de soldat et condamné à *quinze jours de prison*, — avec la loi Bérenger !

Il a aussitôt juré de récidiver...

Que vous semble de cela ?

Il n'y a pas de pain, pour les filles-mères dans notre société ; il n'y en a pas davantage pour les soldats qui s'estropient au service de la patrie !

C'est d'autant plus édifiant que lorsqu'un fonctionnaire a cessé de plaire ou qu'un député, ami du gouvernement, a été rejeté par le Suffrage Universel, on leur trouve aussitôt de rondelettes sinécures, des fromages bien gras, où ils s'installent, meurtris peut-être quant à leur amour-propre, mais satisfaits quant à leur ventre.

Et nunc erudimini...

Et maintenant, médite, ô peuple, sur cette véridique histoire, toi qui es bon jusqu'à la bêtise !

G. SIAUVE-EVAUSY.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

L'ELECTION SENATORIALE DU TARN

Paris, 19 mars.

Une élection sénatoriale aura lieu demain dans le département du Tarn désigné par le sort pour élire un sénateur, en remplacement de M. Pajot inamovible, décédé.

Trois candidats sont en présence ;

MM. de Berne-Lagarde, Dupuy-Dutemps et Savary.

Les deux premiers sont députés du Tarn et représentent l'un la première circonscription du Tarn, l'autre l'arrondissement de Gaillac

M. de Berne-Lagarde est républicain modéré, il ralliera à l'élection de demain les voix des conservateurs et des modérés.

M. Dupuy Dutemps a été radical et il fit partie, en cette qualité, du ministère Ribot : il avait le portefeuille des travaux publics. M. Dupuy-Dutemps vote actuellement pour le ministère Méline.

M. Savary se présente comme progressiste et fait appel, en sa faveur, à la concentration républicaine.

LA RÉVOCATION DU MAIRE DE RODEZ

Paris, 19 mars.

M. Lacombe, député radical de l'Aveyron, que M. Barthou a dernièrement révoqué de ses fonctions de maire de Rodez, vient d'adresser au préfet sa démission de conseiller municipal, en demandant la convocation des électeurs pour compléter le Conseil.

Comme il est certain que M. Lacombe sera réélu par ses concitoyens conseiller municipal, puis maire, la mesure prise par ledit Barthou se retournera donc contre celui-ci.

INQUIÉTUDES SUR LE SORT D'UN PAQUEBOT

Marseille, 19 mars.

On a de très sérieuses inquiétudes sur le vapeur *Lydie*, faisant le service de Marseille à la mer Noire. Ce paquebot revenait d'Odessa avec un très important chargement. Son passage a été signalé de Constantinople le 5 mars et depuis on n'en a plus aucune nouvelle. On a télégraphié aux diverses escales et le navire n'a plus été vu. Les officiers et l'équipage du *Lydie* appartiennent tous au port de Marseille.

UN VIOLENT INCENDIE A BORDEAUX

Bordeaux, 19 mars.

Hier soir, à sept heures, éclatait un incendie considérable dans les magasins de bois du Nord de M Bourges, sur la rive droite de la Garonne, entre le pont et la passerelle du chemin de fer. Des flammes d'une grande hauteur éclairaient toute la ville: près de soixante mille personnes étaient massées sur le pont et les quais de la rive gauche, pour voir l'incendie reflété dans la Garonne.

Les dégâts sont évalués à plus de cent mille francs.

On a pu sauver les bâtiments et de grands magasins de bois.

ETRANGER

SOCIALISTES ARRÊTÉS EN HONGRIE

Budapest, 19 mars.

La police a procédé à de nombreuses arrestations pendant la manifestation organisée par les ouvriers et les étudiants socialistes, à l'occasion du cinquantenaire de 1848.

Parmi tous les arrêtés se trouve l'étudiant socialiste Szabados, rentré il y a quelques jours de Paris.

LES CRÉDITS MARITIMES EN ALLEMAGNE

Berlin, 19 mars.

Bebel a proposé à la commission du budget du Reichstag, lors de la discussion des crédits maritimes, un amendement tendant à l'introduction dans l'empire d'un impôt progressif sur le revenu (les impôts progressifs existants ne sont pas prélevés au profit du budget de l'empire mais de celui des différents Etats de la Confédération).

Cette proposition a été rejetée contre les voix des socialistes et du représentant du parti démocratique de l'Allemagne du Sud.

Bebel a annoncé qu'il développera encore une fois son projet sous une forme plus complète au Reichstag.

Quant au projet relatif aux nouveaux armements maritimes, il a été adopté par la commission par 19 voix contre 8, dont 3 socialistes, 2 progressistes, 1 au parti démocratique de l'Allemagne du Sud, 1 polonaise et 1 indépendante.

RÉVOLTE MILITAIRE A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 19 mars.

Une agitation considérable a régné mardi à Yildiz-Kiosk, à la suite d'une émeute d'une partie des troupes albanaises, dont la caserne a été immédiatement cernée. Une autre version dit qu'il s'agit d'une querelle entre Albanais et Kurdes.

Il y a eu de nombreuses arrestation et l'ordre a été bientôt rétabli.

LA COMMUNE FÊTÉE A BARCELONE

Barcelone, 19 mars

Les socialistes de Barcelonne ont célébré, hier par des banquets, l'anniversaire de la Commune de Paris.

LA LEGISLATION OUVRIÈRE EN ITALIE

Rome, 19 mars.

La Chambre a adopté, par 172 voix contre 69, le projet de loi relatif à l'assurance contre les accidents du travail.

LES VICTIMES DE LA PESTE A BOMBAY

Bombay, 19 mars.

Aujourd'hui, il y a deux cent quinze cas de peste et deux cent seize morts.

Cinq Européens sont parmi les pestiférés.

On s'attend à de nouveaux troubles de la part des mahométans

LES AFFAIRES DE CHINE ET LES PUISSANCES

Londres, 19 mars.

M. Curzon, questionné hier à la Chambre, sur le point de savoir si le Foreign Office avait protesté contre la cession à bail par la Chine à la Russie du port de Port Arthur, a déclaré que les négociations actuellement en cours ne lui permettaient pas de répondre.

Le conseil des ministres s'est réuni hier, à une heure tardive. Sa brusque convocation a causé quelque surprise,

Les délibérations, jugées de grande importance, auraient porté sur l'action de la Russie et de la France en Chine.

DÉCISION SUR LE CAS DE M. CRISPI

Rome, 19 mars.

On a distribué aujourd'hui à midi, le rapport de la commission des 5 sur l'affaire Crispi :

La commission a décidé à l'unanimité de proposer à la Chambre, ainsi que l'a annoncé la *Tribuna* :

« 1° Qu'il n'y a pas lieu de traduire M. Crispi devant la haute Cour de justice ;

» 2° Que la conduite de M. Crispi mérite la censure politique. »

RÉACTION OU SOCIALISME

L'agitation causée par le procès Zola semble calmée, mais ce serait se faire une illusion profonde que de croire à son profond assoupissement. Les élections prochaines vont être très dures et vont faire renaître les polémiques passionnées, les cris haineux, les menaces et même les coups. C'en est fait de la tranquillité de notre pays ; les hommes, suivant le dicton populaire, ne tiennent plus dans leur peau, et nous sommes dans l'état d'esprit qui précède les grandes mêlées historiques.

Bien des causes nous ont amenés là, D'abord nous avons en France deux fractions puissantes qui cherchent à troubler la nation dans le but de faire la conquête des pouvoirs publics avant que le Parti ouvrier soit assez bien organisé pour accomplir ce point de son programme.

Ce sont la faction cléricale et la faction militaire.

Les cléricaux étaient autrefois royalistes, mais après avoir perdu leurs prétendants sérieux, les Henri V, les Napoléon IV, les Louis Philippe II et les Napoléon V, ils ont préféré se rallier à la République plutôt que tenter l'aventure d'essayer la restauration des avorteurs qui représentent aujourd'hui la famille d'Orléans ou la famille Bonaparte.

Les opportunistes et les radicaux honteux, qui se sont joints à eux, qui se sont frottés les mains de cette adhésion inattendue qui les délivrait de la peur du socialisme et se sont empressés de leur ouvrir les portes de la République, mais une fois dans la place, les cléricaux ont parlé en maitres et ils s'apprêtent, aux élections prochaines, à mettre les opportunistes à la porte, ce qui est tout naturel.

Les préfets et sous-préfets travaillent ouvertement pour ces nouveaux venus et dans la plupart des circonscriptions électorales les candidats ralliés seront les véritables candidats officiels. Les députés sortants vont être roulés dans les grands prix.

Les grincements de dents qui se sont produit, lors de l'affaire Dreyfus, vont recommencer de plus belle.

Le parti militaire, de son côté, vient d'entrer en scène. Les militaires professionnels sont fatigués de la longue paix armée qui menace de se prolonger encore ; ils craignent qu'on ne vienne à diminuer les sacrifices énormes auxquels on se soumet : comme les effroyables effets de la mélinite ; de la roburite et autres explosifs sont bien faits pour éloigner les chances d'une grande guerre européenne, comme les expéditions coloniales commencent à s'user et donnent des fièvres pernicieuses, il n'y a guère d'action militaire possible en ce moment que dans des querelles civiles.

A ces deux ferments de trouble et d'agitation, se joignent les souffrances inouïes des masses profondes du prolétariat et même de la petite bourgeoisie. Les travailleurs, qui ne sont pas encore tombés dans le gouffre de la misère, sentent le terrain se dérober sous leurs pas et la petite bourgeoisie qui leur touche de si près se voit menacée dans son existence et commence à prendre peur.

Demain, sous l'influence d'un fait inattendu, toute cette masse peut se mettre en mouvement et cela est si vrai qu'on a pu se demander, ces temps derniers, si les mouches venimeuses, quoique cléricales, qui l'excitaient contre les juifs, n'allaient pas causer un soulèvement général.

On comprend, d'après cela, que la situation soit préoccupante. Les socialistes viennent bien démontrer aux victimes du régime capitaliste, que l'harmonie peut être établie entre les hommes par la Justice sociale, leur doctrine est bien, de l'aveu de tous ceux qui ne mentent pas, le seul moyen de ramener la confiance, la concorde et le bien-être dans la communauté humaine ; le fond de la nation française, qui est si laborieux, si sain et si honnête, commence bien à s'en apercevoir, mais cela ne fait pas du tout l'affaire des gens qui ont arraché à la faiblesse et à la complicité du gouvernement de scandaleux privilèges, ou acquis, à force d'éclat, de violence ou d'exploitation, d'insolentes fortunes.

C'est pourquoi on essaie de fausser la situation au peuple, en le trompant sciemment après lui avoir fait horreur du boulangisme, du socialisme révolutionnaire, de l'anarchisme et du sémitisme, on lui créera un ennemi imaginaire, dans l'espérance qu'il laissera les gros bourgeois jouir en paix pendant qu'il se battra contre des moulins à vent.

Ces temps derniers, on a essayé de le lancer contre quelques pauvres diables de boutiquiers juifs dont on a pillé les marchandises, tandis que dans les hautes sphères capitalistes, catholiques et juifs étaient compères et compagnons et se réjouissaient fort du bon tour qu'ils jouaient.

Le peuple a résisté à cet entrainement jusqu'ici, mais le pourra-t-il toujours ? sera-t-il toujours maitre de ses nerfs ? Conservera-t-il son bon sens, sa générosité native, ou se laissera-t-il jeter en dehors de ses revendications fécondes, pour se lancer dans une voie stérile ?

A nous autres socialistes d'y veiller.

Ce qui frappe, à l'heure actuelle, c'est que les esprits sont poussés à la confusion et qu'il se produit une regression évidente dans les idées.

Qu'est devenu le temps ou Victor-Hugo demandait la suppression de la peine de mort, où, sous son inspiration, la pensée libre discutait les dogmes inflexibles du passé et s'élançait, ardente, vers la vérité ? Aujourd'hui, on briserait les ailes du grand poète humanitaire, s'il vivait encore, et on pousserait des cris de mort contre lui.

La science, après avoir détruit les erreurs religieuses et métaphysiques du passé, après avoir construit sur leurs décombres les brillantes hypothèses du matérialisme, puis celles de l'évolutionnisme et du monisme, recule, effrayée, devant la profondeur de l'inconnu qu'elle proclame incognoscible ; le vertige la prend et elle prend pour aussitôt son éternelle ennemie profite de cet instant de faiblesse pour proclamer audacieusement sa faillite, et elle va chercher, dans des causes inconnues et sombres, l'origine des croyances de l'humanité ; on recherche avec passion des manifestations de l'occulte ; toutes les rêveries médiévales, la magie, le satanisme, l'envoutement renaissent ; des théologiens proclament la sainteté de la torture et du supplice ; c'est un débordement ; un vent de folie et de détraquement souffle sur l'humanité.

Eh bien, camarades socialistes, songeons-y : ou nous réussirons et nous ferons triompher la vérité et la justice, et avec elles l'union et la confiance entre les êtres humains, ou bien la réaction sera plus forte que nous, et ce sera le règne du prêtre, du soldat et du juge, c'est-à-dire du cerbère à triple tête qui garde jalousement les milliards des capitalistes et contient la foule dolente des travailleurs dans l'assujettissement et dans la misère ; ce sera l'aggravation de la situation contre laquelle nous protestons.

A nous de savoir si nous voulons nous épargner des jours de plus en plus sombres et devenir une démocratie libre, fière et heureuse. Si nous le voulons en route! et ne laissons pas passer, aux prochaines élections, un seul des soutiens du capitalisme, du sabre et du goupillon.

Ch. BRUNELLIERE.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 mars.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les projets électoraux. — Le Conseil s'est occupé des projets électoraux inscrits à l'ordre du jour de la Chambre.

Le ministre de l'intérieur combattra, au nom du gouvernement, le projet tendant au rétablissement du scrutin de liste.

La situation extérieure. — M. Hanotaux a mis le Conseil au courant de la situation extérieure. Il a fait connaitre qu'il avait été avisé qu'il devait être questionné par M. Paschal Grousset, député de la Seine, et M. Baron, député des Bouches-du-Rhône.

Le gouvernement proposera à la Chambre de fixer ces débats à l'ordre du jour de la séance du samedi 26 mars.

AU SENAT

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 mars.

La commission des finances du Sénat a continué aujourd'hui l'audition des divers intéressés dans la question de la réorganisation du marché financier.

Après avoir entendu M. Mercet, administrateur du Comptoir d'escompte, elle a reçu MM. Frachon et Josselin, le premier représentant les agents de change de Lyon, le second muni des pouvoirs des agents de Bordeaux, Nantes et Toulouse.

Tous deux ont soutenu à peu près la même thèse, à savoir qu'ils ne sont pas hostiles en principe à un projet qui confirmerait leur monopole, mais qu'ils ne peuvent accepter les diminutions de courtage, alors que la disparition de la coulisse, — qui n'existe pas en province, — ne leur sera d'aucun profit.

La commission a ensuite entendu des représentants du syndicat des employés de la coulisse.

LA SEANCE

Présidence de M. MAGNIN, vice président

La séance est ouverte à 2 h. 40.

Le Sénat adopte le projet relatif aux mesures à prendre pour assurer la conservation des bornes et autres signes extérieurs nécessaires à l'exécution des levés, cartes et plans du territoire de l'Algérie.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet relatif aux responsabilités dans les accidents du travail.

M. Grivart développe, sur le dernier paragraphe de l'article 20, un amendement tendant à ce qu'en cas de faute personnelle inexcusable du patron, celui-ci soit tenu de la réparation intégrale du préjudice causé, conformément au principe de l'article 1382 du Code civil, sans que l'indemnité allouée aux ayants droit puisse être inférieure à celle à laquelle ils pourraient prétendre, en vertu de l'article 3 de la présente loi.

M. Thévenet, rapporteur, combat l'amendement. Le principe du forfait dit-il, est consacré par l'article 3 qui a été voté. On ne peut plus la discuter.

L'amendement de M Grivart repoussé par le gouvernement, est également repoussé par le Sénat par 204 voix contre 30.

Les articles 20 et 21 (règlement de l'indemnité), 22 (assistance judiciaire), sont adoptés et le Sénat passe au titre IV (garanties).

Les articles 23 et 24 sont adoptés sans discussion.

M. Félix Martin, sur l'article 25, dépose un amendement ainsi conçu :

« Pour la constitution du fonds spécial de garantie, il sera perçu sur les chefs d'entreprise qui auront été déclarés débiteurs de rentes et pensions, un pour cent du capital représentatif desdites rentes, évalué pour cet objet d'après les tarifs de la caisse nationale des retraites. »

Cet amendement combattu par **M. Boucher** et soutenu par M. Poirrier, est repoussé par 175 voix contre 53.

L'article 25 est adopté.

M. Lecour-Grandmaison demande comment l'ouvrier pourra faire constater l'insolvabilité du patron.

M. Thévenet répond que ce sera déterminé par le règlement d'administration publique.

L'article 26 est adopté.

Les articles 27 à 33 sont adoptés également.

Sur la proposition de **M. Isaac** on ajoute l'addition suivante à l'article 34 : « Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles on présente la loi qui pourra être appliquée à l'Algérie et aux colonies. »

L'ensemble de la loi est adopté.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

A LA CHAMBRE

Les prochaines séances

On sait que lundi la Chambre doit reprendre ses travaux interrompus En tête de l'ordre du jour figurent un certain nombre de propositions et de projets qui concernent diverses questions de réforme électorale.

En première ligne se trouve une proposition de M. Goblet pour le rétablissement du scrutin de liste. Puis, vient l'examen du projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales, par suite des changements survenus dans le chiffre de la population Après qu'i on abordera la proposition de M de Périer de Larsan tendant à substituer le nombre des électeurs inscrits à celui de la population pour la fixation du nombre des députés à élire ; enfin la question du renouvellement partiel de la Chambre est de nouveau soulevée et prétend à une solution.

Il y a aussi la proposition Jules Guesde sur l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples, et les deux projets, notamment celui de M. Lefontaine ayant pour objet d'assurer le secret du vote.

Mais toutes ces questions devront sans doute céder le pas à l'interpellation de M. Paschal Grousset sur les armements de la marine, interpellation qui préoccupe beaucoup le monde parlementaire et que vraisemblablement le gouvernement sera obligé de discuter sur le champ.

Nouveau douzième provisoire

Il est désormais certain que le budget de 1898 ne sera pas voté avant la fin du mois courant c'est à peine si le Sénat aura fini de le discuter

D'ailleurs les modifications apportées aux dispositions votées par la Chambre, provoqueront un va et vient qui durera quelques jours. Dans ces conditions, le vote définitif n'interviendra pas avant le 7 ou le 8 avril.

Aussi le gouvernement prépare-t-il un projet de loi demandant l'ouverture d'un douzième provisoire pour le mois d'avril.

Ce sera peut être le dernier.

Les rayons X au Conseil de revision

De jour en jour les applications des rayons X deviennent de plus en plus nombreuses, mais jusqu'à présent cependant le service du recrutement n'avait pas encore songé à les appliquer pour déterminer l'aptitude physique des conscrits.

C'est désormais chose faite. A l'une des dernières séances du conseil de révision de la Seine se présentait un jeune homme qui avait reçu, il y a quelques mois, une balle de revolver dans la jambe droite. La balle avait traversé le tibia et causé, paraît-il, des lésions internes dont on ne pouvait apprécier la gravité par un examen superficiel.

Le conseil de révision était fort perplexe et ne savait quelle décision prendre, quand le conscrit demanda la permission de présenter plusieurs épreuves radiographiques de sa jambe.

En présence de ces épreuves, le doute n'était plus possible, et le conseil a immédiatement prononcé la réforme du conscrit.

Il serait à souhaiter que cette application nouvelle des rayons X se généralisât dans les services du recrutement ; on éviterait ainsi l'incorporation de jeunes conscrits atteints de lésions ou d'infirmités qui échappent souvent à l'examen forcément superficiel du conseil de révision.

UNE LÉGISLATURE

L'action parlementaire du Parti Socialiste (1893-1898)

(*Suite*)

Organisation politique

Notre parti a soutenu une lutte incessante contre les adversaires de la liberté de la presse. On sait avec quel acharnement cette liberté primordiale, garantie suprême des démocraties, a été combattue depuis 1881. Elle avait pourtant traversé douze années d'escarmouches incessantes sans subir d'atteinte grave ; la législature écoulée lui a porté des coups sensibles. A la suite de l'attentat de Vaillant, en décembre 1893, et de l'assassinat de Carnot, en juin 1894, des textes restrictifs furent déposés et votés à de très fortes majorités. La loi de répression de 1893 fut adoptée par 413 voix contre 63, presque toutes socialistes. Nos amis se distinguèrent toujours par leur énergique opposition à la correctionnalisation des délits ; en mai 1895, Gérault-Richard fit une première tentative pour revenir au régime d'avant 1893; en octobre 1895, Rence, Faberot et Toussaint la renouvelèrent, comptant que Bourgeois, fidèle à sa propre attitude, abrogerait la disposition rétrograde. Mais le chef du parti radical, oublieux de son passé, fit une réponse évasive.

La revision constitutionnelle a préoccupé, comme toujours, la Chambre des députés ; en 1894, Bourgeois (du Jura), un membre de la gauche non socialiste, proposa de réduire le Sénat à un veto suspensif. Il eut les voix de nos représentants mais succomba devant la majorité conservatrice. Vaillant déposa un projet beaucoup plus net qui n'est même pas venu en discussion. Le cabinet radical, malgré les instances de l'extrême gauche n'a guère touché à cette importante question que dans sa déclaration de retraite. Enfin, et le fait est à noter, car l'attitude des socialistes a décidé ici de la victoire, la Chambre a voté, à la fin de la session ordinaire de 1897, un texte qui modifie la loi organique du Sénat, en substituant aux délégués des conseils municipaux des délégués élus au suffrage universel. Mais il ne s'agit pas là d'un remaniement constitutionnel, et le vote est demeuré platonique.

Une proposition tendant à l'institution du referendum communal a été déposée par plusieurs socialistes, au mois de décembre 1897. Pratiquement, cette importante *réforme démocratique* a déjà fait un large pas. En ces derniers temps, plusieurs municipalités ont tenté des expériences de referendum, soit avec, soit sans l'approbation des pouvoirs publics. Guesde a adopté aussi ce mode de consultation pour le remplacement des taxes d'octroi, dans les textes qu'il a soumis par deux fois à la Chambre.

Chauvière a demandé le rétablissement du mandat impératif, au moins comme une faculté pour les électeurs.

Le parti socialiste a donné son attention à l'aménagement du droit de suffrage. Guesde a élaboré des propositions tendant à assurer la sincérité des opérations électorales, à restituer au suffrage universel le choix de ses mandataires, à réintégrer l'armée dans la nation en lui rendant la faculté de voter. Sembat et Chassaing ont demandé le droit de vote pour les absents, tandis que d'autres, pour garantir le secret du scrutin, préconisaient l'emploi d'enveloppes opaques. Dans un ordre d'idées connexe, Chassaing et Deville ont voulu organiser l'affichage et mettre les candidats, riches ou non, dans des conditions de stricte égalité. D'après leurs projets, les concurrents ne pourraient plus désormais placarder leurs déclarations que dans des cadres de bois spécialement effectés et qui seraient répartis entre les compétiteurs.

QUESTIONS RELIGIEUSES & SCOLAIRES

Ces deux rubriques, que nous associons, se tiennent étroitement. La diffusion des connaissances est l'arme la mieux forgée de la démocratie contre le cléricalisme obscurantiste, dont la prepotence se fonde sur la négation et le mépris de la science. L'une des rares lois républicaines que la troisième République a instituées, dans le feu du combat contre les congrégations, est cette loi scolaire assise sur trois principes : laïcité, obligation, gratuité, et que nos ennemis attaquent toujours sans relâche. Cette loi a été desertée.

La faction catholique, au cours de cette législature, a obtenu de l'opportunisme, en recul sur lui-même et en lutte contre la démocratie plus que des promesses : des actes. Son triomphe s'est signalé d'une part par la suspension des laïcisations, de l'autre par l'intrusion sans cesse croissante de l'influence ultramontaine dans nos affaires intérieures. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle vigueur, toujours renouvelée, nos amis ont défendu les conquêtes menacées.

Lorsque la gauche et l'extrême gauche ont interpellé Méline, et, avant lui, Casimir Périer, sur leurs relations suspectes avec la droite, lorsqu'elles ont dénoncé le *pacte*, Méline et Périer ont nié. « Citez-nous donc des faits », s'écriaient-ils. Le fait capital, c'est précisément le maintien des congrégations dans nos écoles primaires, c'est l'abandon de la jeunesse française à la pression des prêtres qui façonnent son cerveau pour toutes les réactions. A deux reprises, en 1896, en 1897, au cours des discussions budgétaires, Lavy, Guesde, Jaurès ont réclamé la laïcisation des 8,000 emplois restés aux mains des ecclésiastiques ; Méline a opposé une résistance qu'on conçoit, car il eût payé de sa chute la stricte application de la loi. Nos représentants ont pourtant, dans ces combats si gros de conséquences, serré autour d'eux le parti républicain tout entier, socialistes et antisocialistes.

Le pacte, nous l'avons encore démontré à maintes reprises, et avec la dernière évidence. Gérault-Richard a pu faire ...